

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers en exercice :15 - présents : 10 - votants : 10 + 5 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LE HUIT AVRIL à 20 heures,
le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la
Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2022

Etaient présents : BUSSERON Philippe, BORDE Sandrine, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, LARONDE Véronique, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel.

Etaient excusés : BIDET Grégory, HADJI Nadia, MARION Laurent, MASSON Joffrey, MAY Nathalie,

Pouvoirs : BIDET Grégory à LAMOUCHE Bruno, HADJI Nadia à BUSSERON Philippe, MARION Laurent à POUYET Michel, MASSON Joffrey à DUBOCAGE Angélique, MAY Nathalie à DUBOCAGE Angélique,

Serge DEBOURGES est élu secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 1- 08/04/2022

VOTE DES TAXES LOCALES 2022

Le Conseil Municipal a pour rôle de voter chaque année le taux des taxes locales, c'est-à-dire, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Depuis 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département (22,87 %) a été transféré à la commune.

Vu le code général des impôts relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la loi de finances pour 2022,

Vu l'Etat 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 communiquer par les services fiscaux,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2022,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de maintenir, à l'unanimité, le taux d'imposition, le produit fiscal attendu pour 2022 :

	Taux de référence 2022	Taux voté en 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit attendu 2022
Taxe foncier bâti	31,31	31,31	1 692 000	529 765
Taxe foncier non bâti	33,84	33,84	101 400	34 314
				564 079

Soit 564 079 € de produit attendu + 5 032 € de taxe d'habitation + 336 356 € d'allocations compensatrices + 44 643 € de FNGIR – 569 877 € de contribution coefficient correcteur = **380 233 € de montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale.**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 COM » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en résultent.

Conseil Municipal du 8 avril 2022

Délibération n° 2-08/04/2022

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose le montant de la redevance d'assainissement pour le budget 2022. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, fixe la redevance assainissement à 0,85 euros le m3 (quatre-vingt-cinq centimes d'euros) à compter de l'année 2022. La facturation sera établie à réception du rôle du SIVOM.

Délibération n° 3 – 08/04/2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de la commune de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	730 486,13 €
	Réalisé :	298 420,96 €
	Reste à réaliser :	414 100,00 €
Recettes	Prévu :	730 486,13 €
	Réalisé :	377 621,41 €
	Reste à réaliser :	248 346,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 411 572,36 €
	Réalisé :	1 185 722,83 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	1 411 572,83 €
	Réalisé :	1 528 833,11 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice

Investissement	79 200,45 €
Fonctionnement	343 110,28 €
Résultat global	422 310,73 €

Ainsi délibéré, le Maire s'étant retiré lors du vote.

Délibération n° 4-08/04/2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif du service assainissement de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	58 786,00 €
	Réalisé :	58 783,92 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	58 786,00 €
	Réalisé :	40 523,94 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	76 089,00 €
	Réalisé :	51 906,31 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	76 089,00 €
	Réalisé :	78 009,17 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 18 259,98 €
Fonctionnement :	26 102,86 €
Résultat global :	7 842,88 €

Ainsi délibéré, le Maire s'étant retiré lors du vote.

Délibération n° 5-08/04/2022

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif du lotissement de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	51 000,00 €
	Réalisé :	50 045,50 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Conseil Municipal du 8 avril 2022

Recettes	Prévu :	51 000,00 €
	Réalisé :	51 000,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	51 000,00 €
	Réalisé :	50 045,50 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	51 000,00 €
	Réalisé :	50 045,50 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	954,50 €
Fonctionnement :	0,00 €
Résultat global :	954,50 €

Ainsi délibéré, le Maire s'étant retiré lors du vote.

Délibération n° 6 – 08/04/2022

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 de la commune

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que le compte de gestion de la commune est établi par Madame la Trésorière à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Visé et certifié, n'appelle ni réserve, ni observation, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 7 – 08/04/2022

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 du Service Assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que le compte de gestion du service assainissement est établi par Madame la Trésorière à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Visé et certifié, n'appelle ni réserve, ni observation, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 8 – 08/04/2022

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 du lotissement

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que le compte de gestion du lotissement est établi par Madame la Trésorière à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Visé et certifié, n'appelle ni réserve, ni observation, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération n° 9 – 08/04/2022

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Philippe BUSSERON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 8 avril 2022,

Considération qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de :	191 559,92 €
- Un excédent reporté de :	151 550,36 €

- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 343 110,28 €
- un excédent d'investissement de : 79 200,45 €
- un déficit des restes à réaliser de : 165 754,00 €
- Soit un besoin de financement de : 86 553,55 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 / EXCEDENT	343 110,28 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	86 553,55 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	256 556,73 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	79 200,45 €

Délibération n° 10 – 08/04/2022

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Philippe BUSSERON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 8 avril 2022,

Considération qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de : 26 102,86 €
- Un excédent reporté de : 0,00 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 26 102,86 €
- un excédent d'investissement de : 18 259,98 €
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
- Soit un besoin de financement de : 18 259,98 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 / EXCEDENT	26 102,86 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	18 259,98 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	7 842,88 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	18 259,98 €

Délibération n° 11 – 08/04/2022

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Philippe BUSSERON, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 8 avril 2022,

Considération qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de : 0,00 €
- Un excédent reporté de : 0,00 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 0,00 €
- un excédent d'investissement de : 954,50 €
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
- Soit un besoin de financement de : 954,50 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 / EXCEDENT	0,00 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	954,50 €

Délibération n° 12-08/04/2022

BUDGET 2022 COMMUNE

Le conseil municipal vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 728 534 €

Recettes : 728 634 €

Fonctionnement

Dépenses : 1 554 697,73 €

Recettes : 1 554 697,73 €

Délibération n° 13-08/04/2022

BUDGET 2022 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 62 322,98 €

Recettes : 62 322,98 €

Fonctionnement

Dépenses : 73 921 €

Recettes : 73 921 €

Délibération n° 14-08/04/2022

BUDGET 2022 LOTISSEMENT

Le conseil municipal vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 65 045,50 €

Recettes : 65 045,50 €

Fonctionnement

Dépenses : 65 045,50 €

Recettes : 65 045,50 €

Délibération n° 15-08/04/2022

DEMANDE DE DEROGATION AUX RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité aux collectivités de demander une dérogation à l'inspection académique afin de continuer d'appliquer dès la rentrée 2022 les rythmes scolaires à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30).

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de demander une dérogation et charge Monsieur le Maire des démarches à effectuer afin de continuer d'appliquer en septembre 2022 le rythme de 4 jours.

Délibération 16-08/04/2022

Demande de subvention au Département de l'Allier pour les terrains de tennis

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de présenter la demande de subvention définitive au département de l'Allier pour la réfection des courts de tennis en 2021 et 2022.

Nature des investissements : Réfection des courts de tennis 2021-2022

Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

Coût total hors taxes : 45 949,60 €

- Conseil départemental : 13 784,88 € (30 %)

- Conseil régional : 9 189,92 € (20 %)

- DETR : 6 432,94 € (35 % x 0,40, soit 14 %)

- Autofinancement : 16 541,86 € (36 %)

Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation des élections législatives le 12 juin 2022 :

De 8 à 11 heures 30 : Nadia HADJI, Laurent MARION, Christophe LACOMBE

De 11 h 30 à 15 heures : Angélique DUBOCAGE, Véronique LARONDE, Marie-Noëlle MENAT

De 15 h à 18 heures : Serge DEBOURGES, Olivier HORNBERGER, Michel POUYET

Le 19 juin 2022 :

De 8 à 11 heures 30 : Nadia HADJI, Véronique LARONDE, Philippe BUSSEON

De 11 h 30 à 15 heures : Nathalie MAY, Marie-Noëlle MENAT, Laurent MARION ou Grégory BIDET

De 15 h à 18 heures : Sandrine BORDE, Serge DEBOURGES, Bruno LAMOUCHE

Conseil Municipal du 8 avril 2022

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS organise la fête des Mères le 29 mai prochain.
Le feu d'artifice devrait avoir lieu le 23 juillet organisé par les associations de la commune.
Une séance de cinéma en plein air aura lieu à l'île des grottes le 4 août 2022, organisée par la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne.
La fête patronale sera organisée par la mairie et les associations le 4 septembre prochain.

Bruno LAMOUCHE fait le compte-rendu de son rendez-vous avec Monsieur LARVARON Architecte et l'entreprise BICHET, pour la toiture de l'église : le changement de quelques tuiles abimées et le démoussage sont prescrit dans un premier temps.

Monsieur le Maire fait un point sur le contrat de revitalisation du centre bourg qu'il est possible de signer avec le Département pour les projets à venir : gymnase, toitures des bâtiments, cour de l'école, logements.

Marie-Noëlle MENAT explique que des garde-fous seront installés au-dessus des rus, rue du Jo et à Nérignet

Le rapport du commissaire enquêteur est favorable pour l'installation des serres de tomates sur la commune de Bayet.

Monsieur le Maire demande son avis à son Conseil quant à la vente possible d'une partie d'un terrain à l'entreprise Allagnon pour qu'il puisse entreposer des matériaux.

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS

A LA REUNION DU 8 avril 2022

BIDET Grégory	
BORDE Sandrine	
BUSSERON Philippe	
DEBOURGES Serge	
DUBOCAGE Angélique	
HADJI Nadia	
HORNBERGER Olivier	
LACOMBE Christophe	
LAMOUCHE Bruno	
LARONDE Véronique	
MASSON Joffrey	
MARION Laurent	
MAY Nathalie	
MENAT Marie-Noëlle	
POUYET Michel	